

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES FORMATIONS DE JAZZ A TOURS

MENTIONS LÉGALES

Coordonnées du siège social : 8 rue Jules Simon – 37000 TOURS

Siret : 325 634 087 00028

APE : 8552 Z

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. DÉSIGNATION

Jazz à Tours est une association d'enseignement musical reconnue comme organisme de formation professionnelle.

Jazz à Tours élabore et dispense des formations loisirs et professionnelles à Tours et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

2. OBJET

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation dispensées par Jazz à Tours pour le compte du Client.

Le fait de souscrire à une offre de formation quelle qu'elle soit, implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente.

3. CONDITIONS FINANCIÈRES, RÈGLEMENT ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes. Jazz à Tours n'est pas soumise à la TVA.

Les formations dispensées par Jazz à Tours sont réservées à ses seuls adhérents. Une adhésion annuelle de 15 euros est donc nécessaire pour toute souscription à une formation. Le montant de l'adhésion peut être revu annuellement par l'Assemblée Générale de Jazz à Tours.

Pour toute inscription à une formation à l'année, Jazz à Tours perçoit 50 euros de frais de dossier en plus du coût pédagogique. Les frais de dossiers sont offerts pour toute inscription en atelier pour les étudiants détenteurs du PCE. Pour tout module ponctuel (workshop, masterclass, etc.), seule la cotisation à l'association est obligatoire en plus du coût pédagogique.

Le paiement des formations peut s'effectuer en plusieurs mensualités selon un échéancier défini, cependant tous les chèques doivent être remis lors de l'inscription.

Le tarif réduit concerne : les personnes de moins 18 ans, les étudiants de moins de 30 ans, les bénéficiaires du RSA et les demandeurs d'emploi. La liste des bénéficiaires de tarifs réduits peut être modifiée annuellement par le Bureau.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, la suspension de la formation en cours. Jazz à Tours aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à Jazz à Tours.

En cas de financement par l'OPCO dont dépend le Client, par Pôle emploi ou par un autre tiers financeur, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le Client retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé, et revêtu de la mention « Bon pour accord » à Jazz à Tours. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, par Pôle emploi ou par un autre tiers financeur, la différence sera directement facturée par Jazz à Tours au Client. Si l'accord de prise en charge du Client ne parvient pas à Jazz à Tours un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, Jazz à Tours se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du stagiaire ou de facturer la totalité des frais au Client.

Quarante stagiaires de la formation *Artiste Musicien Professionnel* sont subventionnés chaque année par la Région Centre-Val de Loire, dans le cadre de la formation professionnelle continue. Le stagiaire boursier doit

justifier d'un statut de demandeur d'emploi et être inscrit au Pôle Emploi. Il devra être en capacité de présenter toutes les pièces justificatives relatives à sa situation.

L'entrée en formation professionnelle s'effectue sur concours, organisé en juillet. Le coût d'inscription au concours d'entrée s'élève à 50 €. Aucun remboursement ne sera effectué, quelle que soit la décision du jury.

4. DÉBIT D'UN-E PARTICIPANT-E

Formations professionnelles :

À la signature du contrat de formation le Client dispose d'un délai de dédit de 15 jours francs.

En cas d'annulation de la formation par le Client, Jazz à Tours se réserve le droit de facturer au Client des frais d'annulation calculés comme suit :

- Si l'annulation intervient moins de 15 jours ouvrables après la signature du contrat de formation : aucun frais d'annulation ;
- Si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix T.T.C. de la formation.

En cas d'absence en formation (pouvant entraîner une exclusion), la facturation de Jazz à Tours distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le Client et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Les sommes ne pouvant faire l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCO, par Pôle emploi ou par un tiers financeur seront à la charge directe du Client.

Formations loisirs :

À la signature des conditions générales de vente, le Client dispose d'un délai de dédit de 15 jours francs.

Pour les cours individuels, la première semaine de formation est considérée comme un cours d'essai. Pour les cours collectifs, les deux premières séances sont considérées comme des séances d'essais. Passée cette période, l'inscription est réputée définitive et l'assiduité aux cours requise. En cas d'absence de l'élève, le cours ne sera pas rattrapé. Le coût pédagogique ne sera pas remboursé en cas d'arrêt ou suspension du fait de l'élève, exception faite de ces quelques cas et sur présentation de justificatifs : mutation professionnelle (+ de 100 kms de Tours) et maladie de longue durée (plus de 8 semaines ouvrables consécutives).

Pour toute demande de remboursement, l'élève devra envoyer un courrier recommandé relatant les raisons pour lesquelles il souhaite être remboursé, accompagné des justificatifs correspondants.

Les remboursements, éventuellement effectués, se feront à partir de la date de réception des courriers et justificatifs à Jazz à Tours. Dans le cas d'arrêt maladie longue durée, le remboursement peut se faire de façon rétroactive. Dans tous les cas de remboursement, la structure prélèvera des frais de dossier d'un montant de 80 €.

Quelle que soit la formation choisie, l'élève doit avoir son propre matériel, à l'exception des pianistes. Toute difficulté à se procurer un instrument ne pourra pas être retenue comme une raison valable de dédit.

5. ANNULATION PAR JAZZ À TOURS

Si la formation ou les cours devaient être annulés du fait de Jazz à Tours, celle-ci s'engage à reprogrammer les sessions manquantes avant la fin de l'année ou à les rembourser.

En cas de force majeure obligeant Jazz à Tours à annuler ses prestations, Jazz à Tours ne pourra être tenue pour responsable. Sont ici considérés comme cas fortuits ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à Jazz à Tours, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, les crises sanitaires, les contraintes administratives extérieures à Jazz à Tours.

Jazz à Tours s'engage à chercher tout moyen possible d'assurer la continuité pédagogique. Le Client accepte à ce titre les solutions d'enseignement à distance ou de cours dans d'autres locaux que ceux de Jazz à Tours.

6. HORAIRES ET ACCUEIL

Pour toutes les formations loisirs, les lieux, adresse et horaires sont indiqués au Client au moins une semaine avant le démarrage de la session, par tout moyen (téléphone, e-mail, site internet, ...).

Pour toute formation professionnelle, le client recevra une convocation officielle par e-mail ou sur le site internet au moins une semaine avant le démarrage de la session.

7. ATTESTATION

À l'issue de la formation, Jazz à Tours remet une attestation de formation ou de suivi au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un tiers financeur, Jazz à Tours lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation accompagné de la facture.

Une attestation de présence peut être fournie au Client, à sa demande.

8. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Jazz à Tours est propriétaire de l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, vidéo, livestream, etc.) utilisés pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires. À ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de Jazz à Tours. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

9. DROIT À L'IMAGE

Le Client accepte que toute image réalisée par Jazz à Tours au cours d'une formation (photographie ou vidéo) soit utilisée pour la communication de Jazz à Tours (site internet, supports papiers, affiches, réseaux sociaux), sans contrepartie et durant un délai de 5 ans suivant la formation. Aucune image ne pourra être vendue ou utilisée à des fins commerciales.

En cas de formation à distance enregistrée, audition et concours d'entrée, Jazz à Tours pourra transmettre à un tiers financeur, et uniquement à sa demande écrite express, toute preuve visuelle pouvant servir de preuve administrative.

10. CONFIDENTIALITÉ

Jazz à Tours, le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents (fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques qu'elle qu'en soit la forme – papier, électronique, numérique, orale, etc.) et les informations auxquels ils ont accès au cours des différentes prestations ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par Jazz à Tours au Client.

Jazz à Tours s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les financeurs les informations transmises par le Client.

Cependant, le Client accepte d'être cité par Jazz à Tours comme client dans ses listes de références internes et rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

11. PROTECTION ET ACCÈS AUX INFORMATIONS À CARACTÈRE PERSONNEL

Des données à caractère personnel concernant le Client et/ou le Stagiaire sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de Jazz à Tours.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire et le Client disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel les concernant.

En particulier, Jazz à Tours conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

12. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et Jazz à Tours à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. À défaut, les Tribunaux de Tours seront seuls compétents pour régler le litige.

Je soussigné(e) _____ déclare avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente figurant sur chaque page du document.

Fait à Tours, le _____

Signature